

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20110708-0000007998-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/07/2011

Réception par le Prefet : 11/07/2011

Publication : 13/07/2011



Conseil Général  
**Haut-Rhin**

Extrait des délibérations  
du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP 2011-7-2-11

Séance du vendredi 8 juillet 2011

### ALSABAIL : MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les statuts d'ALSABAIL, dans leur version modifiée en date du 4 mai 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la modification de l'article 24 des statuts de la SEML ALSABAIL dans sa nouvelle rédaction :

« Le Conseil d'Administration nomme un « Comité Consultatif des Engagements ».

Ce Comité, dont la présidence est assurée par le Président du Conseil d'Administration ou en cas d'absence par l'un des Vice-Présidents, est composé de sept personnes au moins et de vingt au plus. Il comprendra obligatoirement un représentant **de chacun des trois premiers actionnaires, soit deux membres représentant les collectivités locales, désignés parmi les membres du Conseil d'Administration et un membre représentant le premier actionnaire privé en nombre d'actions et de droits de vote.** Les autres membres de ce Comité seront choisis parmi les représentants des organismes tant économiques que financiers à vocation régionale. Les membres du Comité sont nommés pour une durée renouvelable de trois ans ».

Le reste de l'article 24 des statuts demeure inchangé.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté